Novembre 2025

Monceaux Actus

Commune de Monceaux

Bulletin mensuel d'information

A la Une...

Nouvelle activité à la bibliothèque !

Depuis le 3 novembre, la bibliothèque de Monceaux propose aux enfants du périscolaire de venir le mardi de 17h à 18h. Accompagnés par Séléna, ils viennent nombreux pour emprunter des livres ou simplement lire un petit moment en bibliothèque. Les bénévoles sont ravies d'offrir ce service aux enfants qui manifestent un grand plaisir à venir ! De leur côté, les parents semblent également très satisfaits de cette activité proposée à leurs enfants.

Pour rappel, la bibliothèque municipale est ouverte au public les mardis de 18h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30. Ce lieu de vie est géré par des bénévoles qui gèrent les ouvrages, assurent les permanences et coordonnent les actions ou évènements avec la Médiathèque Départementale de l'Oise. Ils vont d'ailleurs bientôt aller à la MDO de Senlis chercher de nouveaux livres à proposer aux enfants !

Retour sur...

Le Beaujolais nouveau à Monceaux !

Jeudi 20 novembre, des guirlandes lumineuses, une tonnelle devant la mairie et des petits groupes de gens qui s'amusent… Eh non, ce n'était pas un chalet de marché de Noël… C'était le stand du Ping-Pong Loisirs de Monceaux qui proposait aux Moncéens de prendre l'apéritif avec un verre de Beaujolais nouveau accompagné de quelques rondelles de saucisson !

Une première pour l'association – et pour Monceaux – qui a rencontré un franc succès malgré le froid polaire ambiant.

A renouveler !

A savoir...

Colis festif de fin d'année

Les Moncéennes et Moncéens qui ont réservé un colis de fin d'année auprès du CCAS pourront venir le chercher en Mairie le jeudi 11 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h ou le vendredi 12 décembre de 9h à 12h.

Mairie de Monceaux

Place Robert Josse – 60940 MONCEAUX Tél. 03 44 72 69 29 – Fax 03 44 72 69 30

Courriel : secretariat.mairie@monceaux.fr Site internet : www.monceaux.fr Instagram : monceaux60940

Notre ruralité et sa faune de saison : prévenir les risques et cohabiter

Zoom sur...

FRELON ASIATIQUE : vigilance renforcée et rappel des obligations

Le frelon asiatique continue de progresser dans notre région et reste actif même à l'approche de l'hiver. Contrairement aux idées reçues, les nids peuvent persister tard dans la saison, car cette espèce est très résistante au froid. C'est pourquoi la campagne de destruction des nids se poursuit, en lien avec les services spécialisés.

Un enjeu de sécurité publique et de préservation de la biodiversité

Le frelon asiatique représente :

- un danger pour les personnes en cas de dérangement du nid (forte agressivité, attaques groupées) ;
- une menace importante pour les abeilles domestiques et la pollinisation ;
- un facteur de déséquilibre des écosystèmes locaux.

Rappel aux propriétaires : une obligation d'agir

Lorsqu'un nid est identifié sur une propriété privée, il revient légalement au propriétaire d'en assurer la destruction rapidement en faisant appel à un professionnel certifié. Ce devoir découle de l'obligation générale de sécurité et de prévention des nuisances (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales – police du maire), de la responsabilité du propriétaire en cas de dommage causé à autrui (article 1240 du Code civil – responsabilité civile) et du principe de prévention des espèces exotiques envahissantes (Règlement européen n°1143/2014). En clair : un nid non traité sur un terrain privé expose le propriétaire à voir sa responsabilité engagée en cas d'accident ou de nuisance.

Ce que fait la commune :

- Recensement des nids grâce aux signalements des habitants.
- Intervention sur les propriétés publiques.
- Orientation vers des professionnels agréés pour les terrains privés.
- Suivi de la campagne de destruction, qui se poursuit tant que les nids restent actifs.

Que faire si vous repérez un nid ?

- Ne pas s'approcher, ne pas tenter une destruction soi-même.
- Contacter la mairie pour signaler la localisation du nid.

Pour les propriétés privées : prendre contact rapidement avec un désinsectiseur spécialisé (la mairie peut fournir une liste de professionnels).

Une responsabilité collective

La lutte contre le frelon asiatique est l'affaire de tous.
En faisant détruire les nids présents sur votre propriété, vous protégez votre famille, vos voisins, les apiculteurs et l'ensemble de la biodiversité locale. Merci de votre vigilance et de votre engagement.

RAGONDINS — une présence déclarée près des habitations : restons vigilants

Récemment, la présence d'un ragondin s'aventurant jusqu'aux abords des maisons a été signalée. S'ils peuvent paraître placides, il est important de rappeler que ces animaux restent sauvages et qu'ils peuvent adopter un comportement défensif s'ils se sentent menacés, notamment s'ils sont surpris ou acculés.

Pourquoi les ragondins s'approchent-ils des zones habitées ?

Cette présence inhabituelle s'explique par l'hiver et la recherche de nourriture, les crues ou variations de niveau d'eau, l'absence de prédateurs naturels dans les secteurs urbanisés et l'habituation à l'activité humaine.

Quel cadre juridique pour les ragondins ?

En France, le ragondin est classé comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) par un arrêté ministériel du 3 juillet 2019. Dans l'Oise, ce classement permet la régulation, notamment par piégeage agréé et l'interdiction d'en posséder ou d'en relâcher et la responsabilisation des propriétaires et exploitants en cas de dégâts aux berges, cultures et canalisations. Cependant, un particulier non formé n'est pas autorisé à intervenir lui-même, notamment pour des raisons de sécurité et de bien-être animal.

Un animal qui peut se montrer agressif s'il est acculé

Le ragondin n'attaque pas spontanément, mais peut se rebeller violemment s'il se sent menacé. Il possède des dents très puissantes et peut transmettre des maladies par l'urine (leptospirose notamment). Il ne faut jamais tenter de les approcher, de les nourrir ou de les manipuler. En cas de rencontre, il faut rester calme, le contourner largement, tenir les animaux domestiques à distance et signaler sa présence à la mairie pour une orientation vers des opérations de régulation par des trappeurs agréés.

Commune de Monceaux

Festivités de Noël à Monceaux

avec la présence de Saint Nicolas

Samedi 06 décembre 2025

A partir de 9h30

Nous vous invitons à nous rejoindre place de la mairie pour décorer les rues du village

De 10h30 à 12h00

Distribution des sapins par le comité d'animation avec la présence d'un bar à huîtres de 11h à 13h

16h00

Ouverture des stands
Vin et chocolat chauds, crêpes par le groupement des parents d'élèves de Monceaux,
sablés et pop-corn par l'association les chats de Marguerite,
bières de Noël et bar à huîtres par le comité d'animation et
brioches par l'association de gymnastique volontaire

A partir de 17h00

Illumination du sapin de noël

Chants par la chorale des adultes accompagnée par les enfants de l'école
Chorégraphie par les enfants du périscolaire
Chorégraphie par la gymnastique volontaire

L'actu associative…

Un nouveau succès pour l'ESM à Verneuil-en-Halatte

Les 15 et 16 novembre 2025, l'ESM a de nouveau frappé fort en réunissant près de 375 participants autour de la passion du jeu vidéo. Petits et grands ont pu partager des moments uniques, explorant des univers allant des consoles rétro aux jeux les plus récents.

Cette affluence record confirme l'enthousiasme grandissant pour ces rendez-vous intergénérationnels, où chacun trouve son bonheur : les nostalgiques redécouvrent les classiques, tandis que les curieux s'initient aux dernières nouveautés.

Dans une ambiance conviviale et festive, l'événement a une fois de plus démontré que le jeu vidéo est un formidable vecteur de lien social et de partage.

L'ESM donne déjà rendez-vous pour ses prochaines aventures vidéo-ludiques, avec la promesse de nouvelles surprises et toujours plus de convivialité, les 1er, 2 et 3 mai 2026 alors réservez votre week-end !

Repas dansant du Comité d'Animation

Ce samedi 22 novembre, une petite soixantaine de personnes ont participé au repas dansant proposé par le Comité d'Animation. Après l'apéritif et les amuse-bouche préparés par les bénévoles du Comité, les participants ont alterné plats et danses toute la soirée ! Les flocons de neige qui se sont invités dans la nuit ont ajouté au spectacle et n'ont pas refroidi l'ambiance.

Encore merci aux participants qui ont aidé les bénévoles à ranger tables et chaises au milieu de la nuit…

Le mois prochain…

06/12 : Lancement des festivités de Noël et Illumination du sapin (détail en page 3)
11 et 12/12 : retrait des colis CCAS

Publication de la Mairie de Monceaux
Responsable de la publication : Teresa Dias, Maire
Comité de Rédaction : Edith Guenneteau, Renato Papadia, Mélinda Caron, Yves Machu